Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 5 (1860)

Heft: 7

Erratum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le pantalon a une large bande rouge.

Le sabre droit de l'officier d'infanterie français ou de l'officier de chasseur est suspendu à un ceinturon doré.

Dans sa séance du 3 mars 1860, le Couseil d'Etat la nommé MM. Granger, Marc, à Nyon, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite, dans le 4º arrond. - Cuénod, Henri, à Corsier, capitaine de chasseurs de droite de réserve dans le 1er arrond.; — Demartin, Gédéon, à Ollon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve dans le 2e arrond.; - Perret, Auguste, à Rennaz, lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 2º arrond. - Le 6, MM. Constançon, Alfred, a Yverdon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite dans le 6e arrond.; — Colomb, François, à St-Prex, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 1 de réserve dans le 7e arrond.; — Demiéville, Adrien, à Orbe, 2º sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 5º arrond.; — Le 10, MM. Guex, Jules, à Vevey, second sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de parc nº 2, arrondissements 4, 5, 6 et 8; — Pittet, Constant, à Suchy, second sous-lieutenant de carabiniers no 5 d'élite dans le 5e arrond.; — Renevier, Louis, à Pully, premier sous-lieutenant de carabiniers de réserve nº 1, arrondissements 1 et 2; Masson, Ferdinand, à Grandson, capitaine de la compagnie de dragons nº 2, arrondissements 2 et 3; — Ramel, Alexis, à Châteaux-d'Oex, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve dans le 2º arrond.; — Cheseaux, Benjamin, à Lavey, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite dans le 2e arrond.; - Amiguet, Vincent, à Aigle, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite dans le 2e arrond.

Dans sa séance du 23 mars le Conseil d'Etat a nommé MM. Redard, Charles, à Echandens, 1er sous-lieutenant de la compagnie de train de parc nº 1 dans les arrondissements 1, 2, 3 et 7; — Gallandat, Frédéric, à Yvonand, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite, dans le 6e arrond.; — André, Jules-Louis, à Yens, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve, dans le 7e arrond.; — Bourgoz, François-David, à St.-Sulpice, 1er sous-lieutenant, porte-drapeau du bataillon de réserve, dans le 7e arrond.; — Besson, Henri-Jean-Louis, à Chevroux, capitaine de chasseurs de gauche d'élite, dans le 8e arrond.; — Le 27 dit, MM. Chausson, Félix, à Noville, lieutenant de la compagnie de dragons nº 2, arrond. 2 et 3; — Cheseaux, Benjamin, à Lavey, lieutenant de chasseurs de droite d'élite, dans le 2e arrond.; — Le 24 dit, M. Matti, François, à Vevey, 1er sous-lieutenant d'infanterie, dans le 1er arrond.; — Le 28 dit, MM. Muller, Eugène, à Blonay, médecin militaire adjoint, avec rang de 1er sous-lieutenant; — Curchod, Edouard, à Lausanne, 1er sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de position, arrondissements 1, 2, 4, 6, 7 et 8.

ERRATA. Dans notre précédent numéro, à la page 85, 5° alinéa, lisez 2600 travailleurs, au lieu de 1600; 7° alinéa, lisez 1500 hommes au lieu de 500.

Note 1, dernière ligne, lisez 1/3 de mètre cube de fouille par homme et par heure, au lieu de 1/2 mètre de fouille par homme et par jour.

INSTRUCTION

sur la partie active du service de l'état-major en campagne,

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL,

par W. RUSTOW

traduit de l'allemand par F. Lecomte, capitaine fédéral. Un volume de 212 pages, cartonné, avec 9 planches.

PRIX: 4 fr. 50 centimes

En vente au bureau de la Revue militaire, à Lausanne, et chez les principaux libraires; à Genève, chez M. Joël Cherbuliez.